

Animation des groupes

Ce document est proposé

par l'**Association Une Vie**

à **Judaïsme en Mouvement**,

dans le cadre du

Plan de prévention des violences sexuelles

et de protection des mineurs.



ANIMATION DES GROUPES

CE QUE NOUS ATTENDONS DE VOUS

La mission de chaque groupe est claire et délimitée :

- contribuer, sur deux rencontres de deux heures, à formuler des recommandations concrètes et applicables, respectueuses des personnes et fidèles à nos valeurs,
- aboutir, pour l'ensemble des deux groupes, à un maximum de vingt recommandations.

Ces recommandations seront soumises au vote du Conseil d'administration à la fin de l'année 2026.

Les protocoles et outils validés entreront en application en janvier 2027.

Le cadre et le calendrier

Chaque groupe se réunira deux fois, en soirée, pour deux heures, à Beaugrenelle.

La participation suppose la présence aux deux réunions de votre groupe.

Le Groupe 1 se réunira une première fois **lundi 14 septembre 2026** de 18h à 20h, puis une seconde fois **lundi 12 octobre 2026** de 18h à 20h.

Le Groupe 2 se réunira une première fois **mercredi 16 septembre 2026** de 18h à 20h, puis une seconde fois **mardi 6 octobre 2026** de 18h à 20h.

Les règles du groupe

1. Ce qui se dit ici reste ici, y compris sur les positions exprimées par chacun.
2. Nous ne traitons aucun cas individuel. Si une situation vous préoccupe, il existe un circuit pour cela.
3. On parle en « je », on ne se coupe pas la parole, et chacun peut prendre la parole.
4. Aucune proposition n'est ridicule. Nous cherchons des solutions réellement applicable, pas des effets d'annonce.
5. Nous produisons des recommandations, pas des décisions : la Direction et le Conseil d'administration trancheront.
6. Le sujet peut vous toucher. Vous pouvez sortir de la salle à tout moment, sans avoir à vous justifier.

Le groupe délibère sur les modalités, pas sur les obligations :

- Le signalement d'un mineur en danger aux autorités compétentes (procureur, CRIP) : c'est une obligation légale.
- Le contrôle avant toute intervention auprès de mineurs, lorsqu'il s'agit d'une obligation légale.
- La déclaration d'événement grave en accueil collectif de mineurs : c'est une obligation légale.
- La présomption d'innocence et la confidentialité : ce sont des principes non négociables.

Chaque groupe produit dix recommandations au maximum.

Au-delà, le Conseil d'administration ne pourra pas se prononcer utilement, et la mise en œuvre se diluera.

Gabarit

Recommandation n° ... — intitulé en une phrase, à l'impératif.

Ce que nous recommandons :

Pourquoi (le risque couvert) :

Qui met en œuvre :

À quelle échéance :

Niveau : ☐ indispensable ☐ souhaitable

Test de validité : une recommandation utile est vérifiable. « Renforcer la vigilance » n'en est pas une ; « faire signer la charte à tout intervenant avant sa première activité auprès d'un mineur » en est une.

Groupe 1 — séance 1

Lundi 14 septembre, 18 h – 20 h. Objectif : installer le cadre, cartographier les risques réels, et faire émerger les premiers repères. On ne rédige rien de définitif ce soir.

Horaire	Séquence	Consigne
18 h 00 (10')	Accueil et tour de table	Prénom, lien avec les activités jeunesse, et une attente en un mot.
18 h 10 (10')	Cadre et mandat	Règles du jeu, ce qui ne se discute pas, calendrier, dix recommandations maximum.
18 h 20 (35')	Atelier 1 — cartographie des risques	Voir consigne détaillée ci-dessous.
18 h 55 (5')	Respiration	Pause debout. Ne pas la supprimer.
19 h 00 (35')	Atelier 2 — la charte de l'adulte	Méthode du feu tricolore sur l'annexe 3.
19 h 35 (15')	Atelier 3 — premiers repères	Trois règles prioritaires par personne, sur post-it.
19 h 50 (10')	Clôture	Ce qui sera envoyé, travail d'ici le 12 octobre, rappel de confidentialité.

Atelier 1 — cartographie des risques (35 minutes)

Quatre colonnes au paperboard : Talmud Torah, centre de loisirs, séjours et colonies, mouvements de jeunesse.

Question à poser, telle quelle : « À quels moments, et dans quels lieux, un adulte peut-il se retrouver seul avec un enfant, ou hors du regard des autres ? »

Laissez venir sans commenter, notez tout. Puis deuxième temps : « Parmi tout cela, qu'est-ce qui vous paraît le plus exposé ? » Vote à main levée, deux voix par personne. Vous obtenez la liste des points à traiter en priorité — et le groupe a produit lui-même le constat, ce qui vaut mieux que si vous l'aviez apporté.

Atelier 2 — la charte de l'adulte (35 minutes)

Distribuez l'annexe 3. Chaque engagement est passé au feu tricolore : vert, applicable tel quel ; orange, à reformuler ; rouge, inapplicable — et on dit pourquoi.

Concentrez le temps sur les quatre points qui font débat : les contacts physiques, la règle de non-isolement, les nuitées, et les échanges numériques avec les mineurs. Les autres passeront vite.

Ne cherchez pas l'accord sur les points rouges ce soir : notez-les comme arbitrages pour la séance 2.

Atelier 3 — premiers repères (15 minutes)

« Si vous ne deviez retenir que trois règles à faire appliquer dès janvier, lesquelles ? » Chacun écrit ses trois propositions, une par post-it. On affiche, on regroupe par famille, on lit à voix haute. C'est la matière brute des recommandations du 12 octobre.

6. Groupe 2 – séance 1

Mercredi 16 septembre, 18 h – 20 h. Objectif : partir de la confiance plutôt que de l'organigramme. Une cellule que personne n'ose saisir ne sert à rien.

Horaire	Séquence	Consigne
18 h 00 (10')	Accueil et tour de table	Prénom, rôle dans la communauté, une attente en un mot.
18 h 10 (10')	Cadre et mandat	Règles du jeu, ce qui ne se discute pas, calendrier.
18 h 20 (30')	Atelier 1 — la confiance	La question fondatrice, ci-dessous.
18 h 50 (5')	Respiration	Pause debout.
18 h 55 (35')	Atelier 2 — composition et saisine	Annexe 5 en main.
19 h 30 (20')	Atelier 3 — recrutement et honorabilité	État des lieux sans complaisance.
19 h 50 (10')	Clôture	Annoncer le point dur du 6 octobre : la réintégration.

Atelier 1 — la question fondatrice (30 minutes)

« À quelles conditions confieriez-vous, à cette cellule, quelque chose de grave vous concernant ou concernant votre enfant ? »

Trois minutes d'écriture individuelle en silence, puis un tour de table sans interruption, puis regroupement des réponses en critères au paperboard. Vous verrez émerger presque toujours les mêmes : indépendance, compétence, discrétion, rapidité de réponse, présence d'une personne extérieure. Ces critères deviennent le cahier des charges de la cellule — écrit par ceux qui devront lui faire confiance.

Atelier 2 — composition et saisine (35 minutes)

Questions à dérouler dans cet ordre : combien de membres ? qui, avec quelles compétences ? faut-il une personnalité extérieure à la communauté, et pourquoi ? comment saisit-on la cellule, et sous quel délai répond-elle ?

Ne quittez pas l'atelier sans avoir posé la question qui fâche : « Que se passe-t-il si la personne mise en cause est un dirigeant, un rabbin, ou un membre de la cellule elle-même ? » C'est le test de crédibilité du dispositif.

Atelier 3 — recrutement et honorabilité (20 minutes)

« Aujourd'hui, concrètement, qui intervient auprès de nos mineurs sans qu'aucune vérification ait été faite ? » Laissez le silence s'installer. L'état des lieux est souvent plus convaincant que n'importe quel argumentaire.

7. Groupe 2 – séance 2

Mardi 6 octobre, 18 h – 20 h. Objectif : arbitrer le point le plus difficile du cycle – la réintégration – puis rédiger.

Horaire	Séquence	Consigne
18 h 00 (10')	Accueil et rappel	Relire les critères de confiance produits le 16 septembre.
18 h 10 (40')	Atelier — réintégration	Trois vignettes graduées, section 9.
18 h 50 (5')	Respiration	Pause debout.
18 h 55 (25')	Mandat et fin de fonctions	Durée, renouvellement, conflit d'intérêts, révocation.
19 h 20 (30')	Rédaction	Huit à dix recommandations au gabarit, puis priorisation.
19 h 50 (10')	Clôture	Annoncer la synthèse du 19 octobre.

Conduire l'atelier réintégration

Ne demandez jamais « faut-il réintégrer ? » dans l'abstrait : le groupe se divisera en deux camps et vous perdrez quarante minutes. Passez par les trois cas concrets de la section 9, dans l'ordre. Après chaque cas, une seule question : « Qu'est-ce qui, dans ce cas précis, a fait pencher votre réponse ? »

Vous ne cherchez pas une réponse, vous cherchez les critères. Ce sont eux qui deviendront la doctrine écrite.

Notez au tableau les critères qui reviennent — gravité, ancienneté, reconnaissance des faits, existence d'une condamnation, parcours de soins, risque de réitération, contact avec des mineurs. Vérifiez en fin d'atelier que le groupe admet le principe central : la protection des enfants prime sur toute autre considération.

8. Groupe 1 – séance 2

Lundi 12 octobre, 18 h – 20 h. Objectif : trancher les points laissés orange ou rouges, tester les protocoles, et rédiger.

Horaire	Séquence	Consigne
18 h 00 (10')	Accueil et rappel	Reprendre la cartographie et les post-it du 14 septembre.
18 h 10 (35')	Arbitrage de la charte	Reprendre un par un les points orange et rouges.
18 h 45 (5')	Respiration	Pause debout.
18 h 50 (30')	Test des protocoles	Cas pratiques, section 9.
19 h 20 (30')	Rédaction	Huit à dix recommandations au gabarit, puis priorisation.
19 h 50 (10')	Clôture	Annoncer la synthèse du 19 octobre.

Tester les protocoles plutôt que les lire

Les annexes 2 et 7 ne valent que si un animateur de dix-neuf ans, un dimanche matin, sait quoi en faire. Distribuez-les, donnez une vignette de la section 9, et chronométrez : deux minutes pour dire qui il prévient, dans quel ordre, et ce qu'il écrit.

Si le groupe hésite ou se trompe, ce n'est pas le groupe qui a un problème : c'est le protocole. Notez ce qu'il faut simplifier — c'est la recommandation la plus utile que vous rapporterez.

9. Cas pratiques prêts à l'emploi

À lire à voix haute, sans commentaire, puis laisser le groupe répondre. Ne donnez la « bonne » réponse qu'à la fin.

Pour le groupe 1 — les protocoles

Vignette A

Un animateur de dix-neuf ans échange des messages privés, tard le soir, avec une adolescente de quinze ans de son groupe. Un collègue s'en aperçoit par hasard. Que fait ce collègue ce soir-là ? Que fait le responsable le lendemain ?

Points attendus : ce n'est pas « rien », cela relève du comportement inadapté ; remontée à la cellule et à la direction, sans délai ; mesure conservatoire ; on ne juge pas, on protège.

Vignette B

Pendant une colonie, un enfant de neuf ans dit à une animatrice qu'il n'aime pas quand un adulte « lui fait des câlins, le soir, dans le dortoir ». Que fait l'animatrice dans l'heure ? Que fait le directeur du séjour ?

Points attendus : accueillir sans interroger ni faire répéter ; écrire les mots exacts de l'enfant ; protéger immédiatement ; prévenir la direction ; ici se cumulent le signalement aux autorités et la déclaration d'événement grave. Vérifiez que personne ne propose d'« aller en parler à l'intéressé pour tirer ça au clair ».

Vignette C

Un enfant confie à son professeur de Talmud Torah que son beau-père le frappe régulièrement. Les faits se déroulent hors de la communauté. Que fait le professeur ?

Points attendus : l'obligation ne s'arrête pas aux murs de JEM ; information préoccupante à la CRIP, ou signalement au procureur selon la gravité ; on ne convoque pas la famille pour vérifier.

Pour le groupe 2 — la réintégration

Cas 1

Un bénévole a été mis en cause. L'enquête interne n'a établi aucun élément à son encontre. Il souhaite reprendre son activité auprès des enfants.

Cas 2

Un salarié a reconnu des propos déplacés et répétés envers des adolescents. Il n'y a eu aucune suite judiciaire. Il demande à conserver ses fonctions.

Cas 3

Une personne condamnée il y a quinze ans pour des faits sur mineur souhaite participer à la vie de la communauté.

Ce que ces trois cas doivent produire. Que le groupe cesse de raisonner en « oui / non » et commence à raisonner en conditions : accès ou non aux mineurs, fonctions limitées, information de la cellule, accompagnement, durée. C'est exactement la doctrine attendue par le Conseil d'administration.

10. Après chaque séance

- Envoyer sous quarante-huit heures un relevé court : ce qui a été produit, les points d'arbitrage laissés ouverts, et la date suivante.
- Tenir à jour une liste unique des recommandations candidates, numérotée, pour arriver au 19 octobre sans doublon entre les deux groupes.
- Signaler à la direction, sans nommer personne, si une séance a fait apparaître un besoin d'écoute.
- Noter à chaud ce qui a mal fonctionné dans l'animation : c'est la seule façon d'améliorer la séance suivante.

Coordonnées d'orientation — à garder sur soi

Ressource	Numéro	Pour qui
Enfance en danger	119	Toute situation concernant un mineur, 24 h/24
Violences Femmes Info	3919	Femmes victimes de violences
France Victimes	116 006	Toute personne victime, aide et orientation
Urgences	17 / 15 / 112	Danger immédiat

Rappel : ce guide est un document de travail interne à l'animateur. Il n'est pas destiné aux participants, et n'a pas valeur de conseil juridique.